



Genetics-Sale - Vente en ligne

Édition Easter Spring Sale 01.04.2021- 05.04.2021

Règlement de vente aux enchères :

1. Objet

Cette vente en ligne est organisée par www.genetics-sale.ch. La vente se déroule sur la plateforme en ligne de genetics-sale. La mise se fait uniquement en ligne. Les acheteurs intéressés ont la possibilité de créer un compte GeneticsSale / Handbid soit via le site web, soit via l'application mobile sur le smartphone. La vente aux enchères commence le 1^{er} avril 2021 à 19h00 et se terminera le 5 avril à 21h00.

2. Objectif

Genetics-Sale souhaite offrir une large gamme d'embryons et quelques animaux vivants aux personnes intéressées par l'élevage. Les lots sélectionnés proviennent tous de familles de vaches profondes et connues, avec une conformation remarquable et des valeurs d'élevage attrayantes. Chaque type d'acheteur devrait y trouver son bonheur. La majorité de l'offre est basée sur une génétique suisse bien connue et couronnée de succès, complétée par les meilleures familles de vaches étrangères. Par une confirmation écrite, le vendeur atteste avoir pris connaissance de ces règles et les avoir acceptées.

3. Responsabilité

Genetics-Sale.ch est responsable de l'ensemble de la coordination et de l'organisation.

4. Date

La vente aux enchères en ligne aura lieu du jeudi 1^{er} avril 2021 à 19h00 au lundi 5 avril à 21h00

5. Réglementation vétérinaire

Seuls les animaux provenant de troupeaux qui ne sont soumis à aucune restriction en matière de santé animale peuvent être vendus. Si l'acheteur demande un échantillon de sang pour un test de BVD, le vendeur est tenu de le prélever avant le transport. Seuls les animaux provenant de troupeaux reconnus comme exempts de BVD peuvent être admis aux enchères (statut BVD de l'exploitation : aucun séquestre).

6. Procédure de la vente

- Durée : du jeudi 1^{er} avril 2021 à 19h00 au lundi 5 avril à 21h00
- Un prix minimal est fixé pour chaque offre. Elle sera publiée sur la page d'accueil www.genetics-sale.ch et sur l'application Handbid durant la période des enchères. Si un acheteur propose ce prix, l'offre est vendue dans tous les cas. Dès à présent, d'autres acheteurs potentiels ont la possibilité de surenchérir par étapes de minimum CHF 100.-. L'offre la plus élevée au 5 avril à 21h00 sera validée.
- Les acheteurs potentiels peuvent fixer directement une limite supérieure de prix pour une offre s'ils sont enregistrés. Genetics-Sale fera une offre pour l'acheteur potentiel dans la mesure où il ou elle reste le plus offrant, mais seulement jusqu'à l'offre maximale. Si l'acheteur potentiel remporte l'enchère pour cette offre, il paie le prix d'adjudication obtenu, même s'il est inférieur à l'offre maximale. Pour la protection des acheteurs, le plus offrant peut consulter la liste des enchérisseurs pour l'offre respective après la vente aux enchères à Genetics-Sale sur demande. Les autres co-candidats acceptent de le faire en faisant une offre sur l'animal concerné. Les limites supérieures de prix du même montant sur un animal sont exclues.
- Les offres peuvent être faites en ligne comme suit : sur www.genetics-sale.ch en indiquant le prénom complet, le nom, la rue, le code postal, la ville, le pays et le numéro de téléphone.
- Le vendeur est disposé à rendre publique ses coordonnées pendant la vente aux enchères sous la rubrique "Informations sur l'offre", afin que tout acheteur intéressé ait la possibilité de voir l'animal en vente dans l'exploitation concernée dès son enregistrement.
- Genetics-Sale n'accepte que les acheteurs majeurs.
- Si l'animal est remporté par l'offre la plus élevée, les avantages et les éventuels risques de l'animal sont transférés à l'acheteur qui s'engage à accepter l'animal. Dans ce cas, l'offre ne sera pas retirée et aucune remise ne sera accordée.
- L'acheteur recevra une facture pour la ou les offres achetées, qu'il devra payer dans les 10 jours. Genetics-Sale ne transférera le prix de vente calculé au vendeur que lorsque le paiement aura été reçu de l'acheteur. Pour les acheteurs étrangers,

les animaux ne seront exportés que lorsque le montant total dû, y compris les frais d'exportation (caution), auront été payés.

- L'acheteur ne devient propriétaire de l'animal qu'après avoir reçu le paiement intégral.

7. Les garanties

Le vendeur octroi à l'acheteur les garanties monétaires suivantes : "Sain et légal" pendant la période légale de 9 jours. Dans de tels cas, les informations sur la gestation figurant dans la rubrique " Informations sur les animaux" sont considérées comme garanties avec les périodes monétaires habituelles. Toute correction sera annoncée immédiatement pendant la vente aux enchères et considérée comme étant un changement valable d'engagement de devise. Les périodes monétaires commencent avec la fin de la vente aux enchères (5 avril à 21h00). Le vendeur n'est pas responsable des erreurs et des défauts survenus après le renversement de la vente aux enchères. Genetics-Sale n'assume aucun risque et aucune devise pour les animaux remis à la vente aux enchères. Toute réclamation concernant les devises doit être présentée par écrit dans les 9 jours, directement au vendeur.

8. Frais

Pour le vendeur :

Embryons :

Une part des recettes de 5 % du prix de vente par embryon (si l'offre n'est pas vendue, une contribution aux frais de 5 % sera ajoutée au prix de départ).

Les animaux vivants :

Part du chiffre d'affaires de 5 % du prix de vente (si l'offre n'est pas vendue, une contribution aux frais de 5 % sera ajoutée au prix de départ).

Services supplémentaires facultatifs :

- a) Vidéos/photos créées par le propriétaire - préparées et mises par nos soins sur la page d'accueil/application : CHF 100.- supplémentaires
Exemple : <https://www.youtube.com/watch?v=uM6DHPC-38g>
- b) Vidéos/photos créées par nos soins sur place, éditées et mises sur notre page d'accueil/application : forfait de CHF 300.- plus CHF 0-70 par kilomètre
Exemples : <https://www.youtube.com/watch?v=VNOjrXG5CEU>
<https://www.youtube.com/watch?v=FPbnrglepgQ>
- c) Possibilité d'organiser le clippage - facturé en fonction du travail fourni

Pour l'acheteur :

- Prix d'acquisition au 5 avril à 21h00
- + 2 % Part des recettes
- + tous les frais d'exportation pour les animaux vendus à l'étranger

9. La reprise d'un animal

Si un animal retourne au vendeur pour une raison quelconque, le 5% du prix de vente reste en possession de Genetics-Sale. Le vendeur et l'acheteur doivent régler entre eux tous les frais encourus.